

République Française

Département des Hauts de Seine



CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE MONTRouGE

Extrait du Registre des délibérations
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 14
- représentés 2
- excusés ---
- absents 1

**DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022**

Sur convocation adressée le 27 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au Pôle Santé Solidarité, le 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELE, DESJARDIN, GRAINE, HUET, RAMBEAU, SEJOURNE Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, pouvoir donné à Madame BAELE Monsieur ONDOUA, pouvoir donné à Madame GRAINE
Absents	Monsieur SAINTOUL

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



CCAS/RV/FN/AV

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Les écritures du compte de gestion du comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2022 se résument ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	676 568,20	2 056 337,70	2 732 905,90
Titres de recettes émis (b)	576 867,61	1 710 369,57	2 287 237,18
Réductions de titres (c)	0,00	400,60	400,60
Recettes nettes (d = b – c)	576 867,61	1 709 968,97	2 286 836,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	676 568,20	2 056 337,70	2 732 905,90
Mandats émis (f)	20 977,63	1 750 256,52	1 771 234,15
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	
Dépenses nettes (h = f – g)	20 977,63	1 750 256,52	1 771 234,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	555 889,98		515 602,43
(h – d) Déficit		40 287,55	

Le Conseil est convié à adopter ce document élaboré par le Trésor Public.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

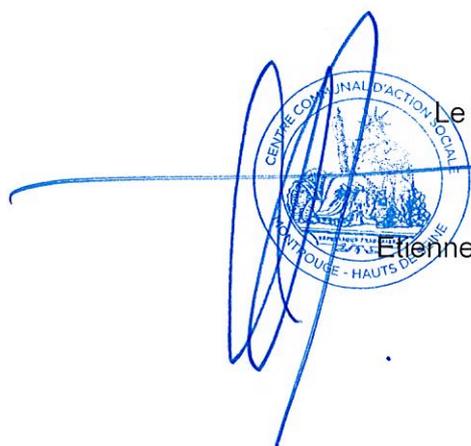
Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1^{er} : **APPROUVE** le compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2022 selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance du 03 avril 2023

Ont signé les membres présents

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' at the top and 'MAYENNE - HAUTS DE FRANCE' at the bottom. The signature is a large, stylized scribble in blue ink.

Le Président,

Etienne LENGEREAU
Maire

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
préfecture le

Et de la publication le